Image not found or type unknown

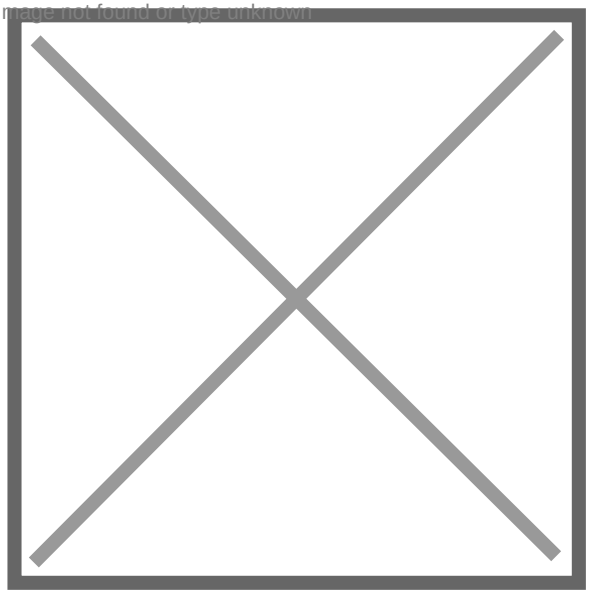

Retour d'un enfant dans sa famille d'acceuil

Par **picque**, le **27/12/2008** à **18:16**

j'ai été nommé tiers digne de confiance d'un enfant en 2006. Ce 3 août 2008, pour diverses raisons, l'enfant a souhaiter rapprocher sa mère qui a déménagé dans le lot et garonne. Il est donc actuellement placé dans un foyer de la région d'Agen. Constatant que l'attitude de sa mère n'avait en rien changé, cet enfant désire à présent revenir chez moi. L'enfant aura 15 ans ce 3 mars 2009. Et la juge d'Agen n'a jamais levé la mesure de placement du garçon, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, je suis toujours, officiellement, tiers digne de confiance. Y a-t-il une procédure particulière qui puisse pousser la juge à nous restituer la garde du garçon?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés